



RÈGLEMENTS

ANNULATION D'UN COURS

Si vous désirez annuler votre cours, contactez-nous **RAPIDEMENT** par téléphone au 819 797-7110, poste 7387 et avisez votre organisme de loisir.

Si vous ne nous informez pas, vous ne pourrez pas vous inscrire à un loisir par le biais du Programme Accès-Loisirs pour une période **D'UN AN**.

CHANGEMENT DE COURS

Assurez-vous que le cours choisi lors de la période d'inscription convient à votre horaire.

AUCUN CHANGEMENT DE COURS ne sera possible après la période d'inscription.

DÉMARCHE PERSONNELLE AUPRÈS D'UN ORGANISME

Seul **LE PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS** est autorisé à obtenir des places pour des activités au bénéfice des participants. **IL EST INTERDIT DE NÉGOCIER VOS ACTIVITÉS** de loisir avec des partenaires. Si vous prenez cette action, l'activité sera à vos frais.



AIDE-MÉMOIRE POUR LE PARTICIPANT

Organisme de loisir :

Activité :

Lieu (ou adresse) :

Téléphone :

Date de début :

Date de fin :

HEURE - De : _____ À : _____

Équipement ou matériel requis :

IMPORTANT

Veillez lire les règlements au verso